

# La "gauche" amende le projet de réforme constitutionnelle

## Les faits

● Le projet de loi de réforme constitutionnelle présenté par le gouvernement a été déposé le 16 mars à l'Assemblée nationale, où il a été débattu et amendé en commissions le 13 avril.

● Les députés en débattent en séance plénière du 3 au 10 mai ; il passera en juin au Sénat, et, vraisemblablement, en juillet au « Congrès » (assemblée extraordinaire réunissant à Versailles tous les députés et les sénateurs).

● Ce projet institue des « lois-cadres d'équilibre des finances publiques » qui fixeraient, sur plusieurs années, des plafonds de dépenses tant pour l'Etat que pour la Sécurité sociale, les régimes de retraite (obligatoires et complémentaires), l'assurance chômage, les collectivités locales.

● Ces plafonds de dépenses s'imposeraient à tous (en particulier aux syndicats), ce qui permettrait au gouvernement de déclarer illégale, anti-constitutionnelle, toute revendication qui contreviendrait à ces plafonds de dépenses.

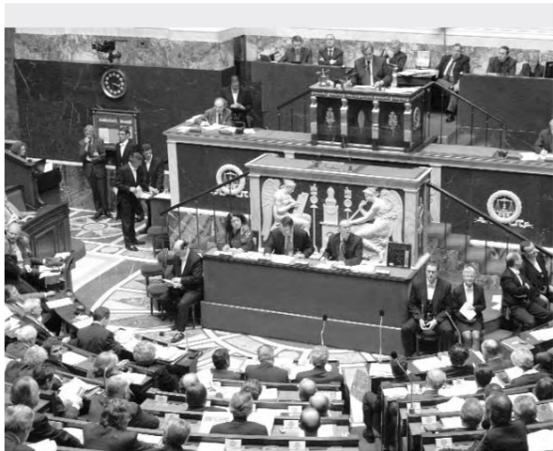
● L'Union européenne exige que les « déficits publics » soient ramenés à 3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2013 : cela signifie que, d'ici là, l'actuel gouvernement et son successeur après 2012 dégagent quelque 90 milliards d'euros en coupes supplémentaires et en impôts nouveaux.

**Les députés de « gauche » ont déposé leurs amendements lors de l'examen du projet de réforme constitutionnelle en commission des finances, qui est présidée par l'un d'entre eux, Jérôme Cahuzac (PS). Alors que le PS annonce qu'il votera contre le texte, les amendements qu'il a déposés aggravent certains aspects du texte, en revendiquant une soumission accrue aux exigences de l'Union européenne.**

## Amendement CF 20 : Au nom de "l'efficacité en termes de maîtrise des déficits publics"

**L**es députés PS de la commission des finances ont déposé un amendement visant à supprimer, dans l'article 1<sup>er</sup>, les alinéas instituant les lois-cadres d'équilibre des finances publiques.

Ils expliquent dans leur exposé des motifs : « La réforme proposée n'a que l'apparence de l'efficacité en termes de maîtrise des déficits publics et de la dette (...). Il n'est pas acceptable que la majorité, qui n'a pas été en mesure de respecter les engagements européens en matière de dette publique et a régulièrement violé ceux relatifs aux déficits publics, se présente comme la gardienne de la vertu budgétaire face à une opposition qui avait su, au contraire, respecter ses engagements et réduire à la fois les déficits, la dette publique et les prélèvements obligatoires. »



## Amendements CF 24, 32, 33 et 34 :

**Mettre en "concordance" les lois-cadres d'équilibre des finances publiques et les programmes de stabilité transmis à Bruxelles**

**A**près avoir signé un amendement demandant leur suppression, Jérôme Cahuzac (PS) dépose un amendement (CF 32) stipulant que les lois-cadres d'équilibre des finances publiques instituées par leur texte soient d'une durée de quatre ans. C'est, explique-t-il, « un élément décisif pour juger de la cohérence de la trajectoire des finances publiques, en particulier au regard du programme de stabilité que la France transmet chaque année à la Commission européenne ».

Ces programmes de stabilité, où chaque gouvernement s'engage vis-à-vis de l'Union européenne à respecter les directives et les critères définis par les traités, ont une durée de quatre ans. D'où l'amendement déposé par Cahuzac.

En clair, il faut bien s'assurer, selon le député, que ces lois-cadres soient bien cohérentes avec les exigences de l'Union européenne. Il faut, insiste-t-il, « assurer la concordance entre le programme de stabilité et le projet de loi-cadre (...). Le semestre européen (1) conduit en effet à ce que le cadrage budgétaire des lois de finances soit, de fait, réalisé par le programme de stabilité. »

(1) Il s'agit d'une nouvelle procédure, instituée cette année, sur la base du traité de Maastricht. Elle vise à renforcer davantage la surveillance des budgets des Etats, avant même qu'ils ne soient votés par les Parlements nationaux (NDLR).

## Entendu lors des débats en commissions à l'Assemblée nationale, le 13 avril

### 'La solution est dans une très ferme volonté politique de s'attaquer aux déficits'

(un député PS)

#### • René Dosière (PS) :

« Ce texte est donc une mauvaise réponse à une vraie question, celle de la nécessaire réduction des déficits publics. La solution (est) dans une très ferme volonté politique de s'attaquer aux déficits, dont la majorité actuelle n'a pas fait la preuve jusqu'à présent. »

#### • Yves Bur (UMP) :

« En 1983, la dégradation de la situation économique et des comptes publics a placé la France face à une option capitale : l'Europe ou le "socialisme dans un seul pays". Il faut rendre hommage à un gouvernement d'Union de la gauche d'avoir fait le choix de la raison et de la responsabilité contre celui de l'aventure et de la fuite en avant, orientation qui, près de trois décennies plus tard, n'a jamais été remise en cause et compte ainsi parmi les éléments de consensus national de notre République.

#### • Marisol Touraine (PS) :

« Comme l'a rappelé Yves Bur, la volonté d'assurer l'équilibre des comptes publics est légitime aux yeux des partis de gouvernement (...). Les règles issues du traité de Maastricht n'ont été respectées par aucun gouvernement de droite — elles ne l'ont été que de 1997 à 2002 » (sous le gouvernement de « gauche plurielle » de Lionel Jospin — NDLR).

#### • Jean-Patrick Gille (PS) :

« Je veux conclure sur une note positive, en soulignant l'intérêt de l'article 12, qui prévoit que le gouvernement transmettra systématiquement au Parlement les programmes de stabilité avant qu'ils ne soient adressés à la Commission européenne. Cela permettrait d'éviter que les ministres ne tiennent dans l'hémicycle, comme ils l'ont fait ces der-

nières années, un discours contraire aux engagements pris vis-à-vis de Bruxelles. »

#### • Pierre-Alain Muet (PS) :

« Comment comprendre ce projet de loi constitutionnelle émanant d'une majorité qui n'a jamais respecté les critères de Maastricht, alors qu'ils ont une valeur quasi constitutionnelle ? (...) Bien sûr, certaines mesures du projet nous conviennent, mais elles n'imposent pas de modification constitutionnelle. Il n'est pas besoin de nouvelles règles pour transmettre les programmes de stabilité au Parlement et lui permettre d'en débattre (...).

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste, si attaché qu'il soit à la réduction des déficits publics, comme il l'a montré, ne votera pas le texte. »

## LE PCF ET LE PARTI DE GAUCHE

En commission des finances, les députés du Front de gauche ont déposé plusieurs amendements, qui demandent la suppression de quatre articles du projet de loi constitutionnelle (articles 1<sup>er</sup>, 5, 6 et 11)... qui en compte douze. Cela n'expliquerait-il pas pourquoi PCF et Parti de gauche, qui composent le Front de gauche, demeurent publiquement silencieux à deux semaines de la discussion publique du texte à l'Assemblée ?

## LE NPA

La lecture du dernier numéro de *Tout est à nous*, le journal du NPA, est fort instructive. Un long article sur le programme du Parti socialiste est intitulé à juste titre : « Un programme FMI-compatible. » Cet article écrit par Pierre-François Grond, l'un des principaux responsables du NPA, indique : « La réduction de la dette et des déficits figure au frontispice social-démocrate. » Mais à la lecture de cet article, comme d'ailleurs de tout le journal, on ne trouve pas mentionnée une seule fois la réforme constitutionnelle, qui vise à inscrire l'interdiction des déficits publics dans la Constitution et est à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale le 3 mai.

## ÉDITORIAL

### De deux choses l'une

Daniel Gluckstein  
Secrétaire national du POI

**P**rivatisations, assouplissement des conditions de licenciement, baisse des indemnités de licenciement, remise en cause des treizième et quatorzième mois des fonctionnaires, suppression d'aides sociales aux retraités, réduction de la durée et du montant des allocations chômage, hausse du ticket modérateur de la Sécurité sociale et baisse du remboursement des médicaments, suppression massive des emplois dans le secteur public...

Telles sont quelques-unes des mesures que « la troïka » est venue imposer au Portugal le 18 avril.

La « troïka », c'est le FMI, l'Union européenne, la Banque centrale européenne. Leur mission ? Finaliser ce plan de rigueur d'une brutalité inouïe souscrit par avance par tous les partis politiques (1) en échange d'une « aide » de 80 milliards d'euros, qui servira, pour l'essentiel, à renflouer les banques et à garantir leurs profits spéculatifs.

Ce plan portugais ne fait que reprendre celui initié il y a quelques mois en Grèce. La Grèce, elle, est déjà plus loin. Trois ou quatre plans de rigueur n'ont pas suffi.

Il y est question aujourd'hui de « restructurer la dette ». Pour parler clair : de déclarer la Grèce en état de faillite.

Concernant la France, le FMI déclare sa volonté de voir « aboutir le projet de révision constitutionnelle présenté en mars en Conseil des ministres en vue de lois-cadres d'équilibre des finances publiques ».

Donc, le FMI, présidé par le « socialiste » Strauss-Kahn, appelle de ses vœux une réforme constitutionnelle... dont le Parti socialiste dit ne pas vouloir. Contradiction ? Aucune, hélas ! Car le principal reproche adressé par le Parti socialiste à la réforme constitutionnelle de Sarkozy, c'est qu'elle ne va pas assez loin et qu'elle n'est pas assez efficace (lire ci-contre).

De deux choses l'une.

Ou bien accepter la logique de la dictature d'une dette qui n'est pas celle du peuple et de « déficits » creusés par le seul renflouement des spéculateurs et capitalistes.

C'est mettre le doigt dans l'engrenage qui conduit à organiser la liquidation des droits et des garanties de la classe ouvrière.

C'est mettre le doigt dans l'engrenage qui conduit à l'instauration d'un ordre corporatiste, interdisant aux travailleurs et à leurs organisations de revendiquer et de négocier librement.

Ou bien rester sur le terrain du mouvement ouvrier et de la démocratie, et donc combattre un projet liberticide qui n'est ni amendable ni négociable.

C'est ce que font les milliers de travailleurs et de militants de toutes tendances, élus, délégués syndicaux qui signent l'appel du Parti ouvrier indépendant pour dire : non à la réforme constitutionnelle, non au diktat des déficits publics, non à toute forme d'union sacrée scellée autour du remboursement de la dette et du respect des « équilibres budgétaires ».

Pour le Parti ouvrier indépendant, ce non à la réforme constitutionnelle a valeur d'engagement à combattre, sous toutes les formes, pour aider à la réalisation de l'unité des rangs de la classe ouvrière et de ses organisations afin de faire prévaloir chacune et toutes les revendications.

Un mouvement pratique qui se dresse contre le corporatisme et la dictature de l'Union européenne, et ouvre la voie à la reconquête de la démocratie.

(1) Voir notre dernier numéro. Voir aussi dans ce numéro, page 12.